DECISION Nº 1 5 4 /D/MINTP/CAB du 1 6 JUJI 2019

Portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics.-

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu la Constitution;

- Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2018/461 du 07 août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;
- Vu l'Arrêté N°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Départements Ministériels et de certaines Administrations Publiques;
- Vu l'Arrêté N°0240/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Conjoints (CSPM-PFC) auprès du Ministère des Travaux Publics;
- Vu l'Arrêté N°0240/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics;
- Vu l'Arrêté N°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Départements Ministériels et de certaines Administrations Publiques;
- Vu la Décision N°000432/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels;
- Vu la Décision N°000437/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Spéciales de Passation des Marchés Publics placées auprès de Certains Programmes et Projets;
- Vu L'Arrêté Conjoint MINMAP/MINFI N°000228 du 08 Août 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et de secrétaires des commissions de passation des marchés publics, des présidents, des membres et des rapporteurs des sous-commissions d'analyse des offres

DECIDE:

Article 1er. - est, à compter de la date de signature de la présente décision, constatée, la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ainsi qu'il suit

1

I- Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures (CIPM-TCRI)

Président: Monsieur ALI MOHAMAN DAÏROU

Membres:

 Représentant du Maître d'Ouvrage : Monsieur TCHOUKUEGNO Raymond Blaise;

- Représentant du Ministère des Marchés Publics : Monsieur NNOMO

Jean Paul;

- Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire: Monsieur BOUBAKARY OUMAROU;
- Représentant du Ministère des Finances : Monsieur TCHAMKO Joseph Aimé;

Secrétaire : Monsieur NGOH NGOUANFO Mathurin

II- Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux d'Entretien et de Réfection des Infrastructures (CIPM-TERI)

Président : Monsieur NZIE NZIE Jean

Membres:

Représentant du Maître d'Ouvrage : Monsieur ABDOU SHERIF ;

 Représentant du Ministère des Marchés Publics : Monsieur TAMBUE Augustin ;

 Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : Monsieur TCHEYANOU Charlie ;

 Représentant du Ministère des Finances : Monsieur MA-APOH Augustine;

Secrétaire : Monsieur NDONGO BIKO'O Paul

III- Commission Interne de Passation des Marchés des Services, des Prestations Intellectuelles et des Approvisionnements Généraux (CIPM-SPIAG)

Président : Monsieur MONGO ESSOMBE Salomon

Membres:

 Représentant du Maître d'Ouvrage : Madame TEUMI TCHOUNG Yvette épse TSINGANG;

- Représentant du Ministère des Marchés Publics : Monsieur AWONA

Paul Zéphyrin;

 Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire: Madame MBAMBANG, née NGO KANA Gaël Christine;

- Représentant du Ministère des Finances : Madame BIH QUINTA épse

TCHO;

Secrétaire : Madame MFOUM Tatiana Natacha

IV- Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Conjoint (CSPM-PFC)

Président : Monsieur GODJE (né vers 1960 à GAPRING)

Membres:

- Représentant du Maître d'Ouvrage : Madame NGUEA DE MBAPPE épse FUH;
- Représentant du Ministère des Marchés Publics : Monsieur MANGA Frédéric Aimé;
- Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : Monsieur AGHOUKENG Gérard;
- Représentant du Ministère des Finances : Monsieur NGODEBO Adrien Frédéric ;

Secrétaire : Monsieur NOUMBISSI Prochore

Article 2:

- (1) les Présidents, les Membres et les Secrétaires visés à l'article 1^{er} ci-dessus sont désignés pour un mandat de deux (02) ans renouvelable une fois.
- (2) toutefois, il peut être mis fin à leur mandat à tout moment, en cas de manquement avéré.

<u>Article 3</u>: les intéressés perçoivent une indemnité de Session dont les montants sont fixés par l'arrêté conjoint N°0000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 susvisé.

Article 4: la Présente Décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera./-

COPIE:

- MINMAP
- DG/ARMP

Yaoundé, le 1 6 JUIL 2019

Le Ministre des Travaux Publics,

Emmanuel NGANOÙ DJOUMESSI